

## MUNICIPALITE

### R E P O N S E

à l'interpellation de Mme la Conseillère communale  
Karine Clerc Ulloa et consorts  
"La pénurie de salles de gymnastique à Renens"

---

Renens, le 20 décembre 2007/mdmr

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

Le 10 décembre 2007, Mme la Conseillère communale Karine Clerc Ulloa et consorts ont déposé une interpellation ayant pour sujet "La pénurie de salles de gymnastique à Renens". L'objet concerne en particulier les élèves des cycles initial et primaire.

La Municipalité est consciente de la problématique soulevée par cette interpellation et la construction de nouvelles infrastructures devra permettre de la résoudre en grande partie.

Pour rappel, les normes cantonales en matière de nombre de salles de gymnastique font état d'une salle pour 10 classes. A la fin 2004, soit lors de l'établissement du dernier rapport sur la planification scolaire, la Ville de Renens comptait 124 classes et 8 salles de gymnastique, soit un déficit de 4 salles de gymnastique. Ces informations ont été transmises en réponse à l'interpellation du 8 décembre 2005 intitulée "Interpellation sur certaines normes scolaires", de M. le Conseiller communal Jean-Pierre Leyvraz et consorts.

L'agrandissement du Léman prévoit la construction de deux salles de gymnastique mais également de 16 salles de classe supplémentaires : en tenant compte de la norme cantonale (une salle de gymnastique / 10 classes), il restera donc toujours un déficit de salles de gymnastique au moment de la mise en exploitation des nouveaux locaux.

Parallèlement, la Municipalité a prévu de réaliser un terrain multisports au sud des voies en 2008, destiné principalement aux pratiques sportives de nos adolescents, il pourra néanmoins être utilisé dans le cadre scolaire pour les sports de plein air. De plus, la Municipalité étudie la possibilité d'améliorer et de développer le site du Censuy afin que ce lieu devienne une zone sportive attrayante et équipée de manière adéquate.

Par rapport aux questions posées par l'interpellatrice, la Municipalité donne les réponses suivantes :

**1. De combien d'heures de gymnastique bénéficient les élèves dans les différents niveaux et dans quelle mesure sont-ils en dessous des critères légaux définis par la loi scolaire?**

Au niveau de la dotation officielle en heures préconisée par le SEPS (Service éducation physique et sport), il est prévu :

- pour le cycle initial: 3 périodes hebdomadaires d'activité corporelle, dont une peut être consacrée à la rythmique;
- pour le cycle primaire, 3 périodes hebdomadaires;
- pour le cycle secondaire: 3 périodes hebdomadaires.

Le **cycle initial** ne compte aujourd'hui aucune période en salle de gymnastique à l'horaire hebdomadaire; toutefois les élèves sont assurés d'une période de rythmique par semaine : le déficit est donc de deux périodes.

Pour le **cycle primaire**, seules deux périodes sur les trois préconisées sont dispensées par semaine.

Ce manque d'heures est compensé de différentes manières, en fonction de l'âge des élèves : sorties à la patinoire ou à la piscine, utilisation d'une salle de gymnastique au cas où elle serait libérée par une autre classe, parcours vita ou simples promenades à travers la ville voire à but pédagogique dont la destination peut être parfois la bibliothèque du Léman et Globlivres mais toujours de cas en cas et selon les conditions météo.

Il est à remarquer encore qu'actuellement, en raison du temps consacré à déplacer certaines classes vers une salle de gymnastique, plusieurs enseignants préfèrent regrouper deux périodes de sport à la suite. Par conséquent, cette alternative ne permet pas, comme cela est recommandé, de répartir l'activité physique dans la semaine.

Au **secondaire**, sur 153 périodes hebdomadaires d'enseignement attribuées aux maîtres de sport, seules 20 périodes se donnent sans salle de gymnastique. Ces 20 périodes ont été mises sous la responsabilité des maîtres de classes jusqu'à la rentrée scolaire 2007-2008. Suite au constat qu'elles n'étaient pas toujours données de manière régulière, elles ont finalement été reprises par les maîtres de sport. Elles sont souvent données à l'extérieur et les élèves pratiquent différentes activités, allant des sports d'équipe à la marche.

Concrètement, il s'avère que toutes les classes du collège de Verdeaux ont leurs trois périodes en salle, et qu'au collège du Léman, seule une classe sur trois fait une période hors salle.

Il faut rappeler encore qu'au cycle secondaire, hors dotation SEPS, les élèves bénéficient encore des après-midis sportifs, à raison d'une fois toutes les 5 semaines, et du sport facultatif donné entre 12 h.00 et 13 h.00.

**2. Serait-il possible de répertorier les lieux potentiels (à l'exception de la piscine de Chavannes et de la patinoire de Malley, déjà utilisées) où pourraient se pratiquer le sport sur la Commune, afin de faciliter le travail des enseignants et surtout de leur proposer des alternatives? Par exemple tennis de table, tennis, clubs sportifs et arts martiaux ...**

Une des problématiques, évoquée ci-dessus, est celle liée au transport. En effet, le temps passé à déplacer les enfants d'un lieu à l'autre se fait au détriment du temps consacré à l'éducation physique.

Par ailleurs, l'âge des enfants et leur nombre par classe conditionne de manière conséquente le choix du sport : un élève du cycle initial par exemple, n'est pas en mesure de profiter d'une période de tennis s'il n'a reçu aucune base.

La Municipalité ne dispose pas à ce jour de liste de lieux offrant des solutions alternatives en matière d'activités physiques. Elle propose, en collaboration avec les clubs concernés, de prospecter auprès de trois d'entre eux – badminton, tennis de table et pétanque - dont les activités se déroulent en dehors des salles de gymnastique, et d'informer les Directions des Etablissements primaire et secondaire du résultat de sa consultation.

La Municipalité tient à cœur d'offrir à tous ses élèves la possibilité de pratiquer des activités physiques dans le cadre scolaire en améliorant la dotation en salles de gymnastique dans les prochaines années. Connaissant les restrictions qu'engendre le nombre insuffisant de ces locaux, elle s'est engagée à poursuivre son soutien à d'autres types d'activités sportives, comme les camps de skis, les sorties à ski de fond ou en luge, les courses d'orientations par exemple. Elle participe également à l'achat de matériel sportif et au financement du sport facultatif pour le cycle secondaire.

Elle reste attentive à l'évolution de la question, dans le cadre notamment de la planification scolaire, et prendra, dans la mesure de ses compétences et de ses moyens, les dispositions nécessaires pour remédier à cette situation.

—

La Municipalité considère par la présente avoir répondu à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Karine Clerc Ulloa et consorts.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

Marianne Huguenin (L.S.)

Jean-Daniel Leyvraz